

CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de POUGNE – HERISSON



Procès –verbal de la Séance
Du 19 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le, 19 juillet, le Conseil Municipal de Pougne-Hérison, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie à 20h15, sous la présidence de M. MOTARD Guillaume, Maire,

Nombre de Membres
En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 9

Date de Convocation : 12 juillet 2021

Étaient présents : MOTARD Guillaume — CAQUINEAU Bernard — BRANDEAU Corinne — MEUNIER Pierre — CHARGÉ Rémi — MERCIER Christian

Absents : LUCET François — BRETEAUD Arnaud — DUGUET Amandine — DUBIN Christiane, excusés

Pouvoir : DUGUET Amandine et DUBIN Christiane donnent pouvoir à MOTARD Guillaume

Secrétaire : CHARGÉ Rémi a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1- Appel à projet Nature et transition
- 2- Devis colombarium Berson
- 3- Délibération sur les durées d'amortissement
- 4- Décision modificative n°1
- 5- Convention entretien courant « le Thouet à Vélo » avec le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
- 6- Convention CNRACL – avenant de prolongation avec le CDG 79
- 7- Passage du Tour Poitou Charente sur la commune
- 8- Gestion des abords du château
- 9- Point gestion du personnel
- 10- Demandes de parrainage élections présidentielles 2022
- 11- Questions diverses

Appel à projet Nature et Transition

Le dossier de préprojet a été soumis à la région pour une présélection.
Si la commune est sélectionnée, le dossier finalisé devra être remis en septembre
Le budget définitif est estimé à 7 000€

Délibération N° 2021-31

Devis colombarium

Vu le code des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis le mieux disant pour la réfection de voirie route du gui :

- L'entreprise BERSON de Secondigny (79) pour 3 541,50€ HT soit 4 249,80€ TTC

Il propose au Conseil de délibérer

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter** le devis de l'entreprise BERSON de Secondigny (79) pour 3 541,50€ HT soit 4 249,80€ TTC
- **D'autoriser** le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Délibération N° 2021-32

Délibération sur les durées d'amortissement

Par circulaire du 21 janvier 2015 relative aux observations formulées au titre du contrôle budgétaire, il est rappelé que certaines immobilisations font obligatoirement l'objet d'amortissement quelque-soit le seuil de population et notamment concernant les subventions d'équipements versées (204).

Il est donc prévu que les subventions d'équipement versées imputées sur les comptes 204, doivent faire l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de :

- durée maximum 5 ans si subvention accordée à une personne de droit privé (particuliers),
- durée maximum de 15 ans si organisme public
- durée maximum de 15 ans pour les subventions (bien mobilier, matériel et études : compte 2041581).

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la durée d'amortissement de l'ensemble des subventions d'équipement versées.

Il propose au Conseil de délibérer

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE D'APPLIQUER les durées d'amortissement maximales sur les subventions d'équipements versées ci-dessus,

Délibération N° 2021-33

Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2021

Sens	Compte	Libellé	Objet	Dépenses	Recettes
FD	042/6811	Dotation aux amortissements	Régul amortissement 2020 cpte 2041642	990,00	
FD	023/023	Virement à la section d'investissement		-990,00	
IR	021/021	Virement de la section de fonctionnement			-990,00
IR	040/28041642	Amort bâtiments et installations			990,00
ID	0179/1318	Subvention transférable	Régul erreur	3102,29	
IR	0179/1328	Subvention non transférable	imputation en 2020		3102,29

Délibération N° 2021-34

Convention entretien courant « le Thouet à vélo » avec le SMVT

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu les travaux d'aménagement et de plantation du Thouet à vélo, réalisés dans les 24 communes traversées par l'itinéraire cyclable, et notamment la commune de Pougne-Hérison,

Vu la nécessité d'entretenir les abords de l'itinéraire cyclable,

Une convention sur 5 ans (2021-2026) est proposé entre le SMVT et la commune de Pougne-Hérison.

La commune de Pougne-Hérison aura à sa charge :

- Le suivi des plantations,
- Le fauchage et entretien des haies et fossés sur les abords de l'itinéraire,
- Le nettoyage des tables de pique-nique, le vidage des poubelles, l'entretien des abords des aires de service,
- Le nettoyage du revêtement pour les sites propres (balayage),
- Plus généralement, une mission de veille : la commune de Pougne-Hérison désignera un interlocuteur privilégié auprès du SMVT, en charge de la veille (qualité du revêtement, état de la signalétique, état des passerelles, lices bois...)

Le Maire propose au Conseil de délibérer

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité/majorité :

- **Décide** d'accepter la convention avec le SMVT
- **Nomme** Amandine DUGUET comme interlocutrice privilégiée auprès du SMVT
- **Autorise** Monsieur Le Maire à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision

Convention CNRACL – avenant de prolongation avec le CDG 79

Depuis 2007, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) propose à toutes les collectivités et établissements publics affiliés la possibilité de conventionner afin de bénéficier de prestations facultatives liées au traitement des dossiers retraite.

La dernière convention correspondante d'une durée de 5 ans, à effet au 1^{er} août 2016, arrive à son terme le 31 juillet 2021.

Il est proposé d'en prolonger la durée de 6 mois, à compter du 1^{er} août 2021 et de modifier l'article 6 de la convention comme suit :

« La Convention CDG-Collectivités 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 est modifiée prolongée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021. »

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées, notamment les tarifs en vigueur, fixés par délibération du Conseil d'administration du CDG79 en date du 24 mars 2016 :

Immatriculation de l'employeur	25 euros
Affiliation de l'agent	13 euros
Régularisation de services	25 euros
Validation de services de non titulaire	33 euros
Rétablissement au régime général et à l'Ircantec	48 euros
Liquidation des droits à pension	
▪ Pension vieillesse « normale »	48 euros
▪ Pension / départ et/ou droit anticipé	57 euros
Rendez-vous personnalisé au CDG avec agents et/ou secrétaires de mairie, et/ou élus	35 euros
Dossier relatif au droit à l'information :	
Envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL (gestion des comptes individuel retraite, pré-liquidation, demande d'avis, simulation et estimation de pension...)	20 euros/heure

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de prolonger la convention CDG-COLLECTIVITES 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79, de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021, par la voie d'un avenant ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ;

Passage du tour Poitou Charentes sur la commune

Le Mardi 24 août, le Tour Poitou Charentes passera sur la commune.

M. le Maire indique que 4 signaleurs sont recherchés pour sécuriser le passage des cyclistes.

Gestion des abords du Château

M. le Maire informe le conseil municipal des contraintes quant à l'entretien des espaces verts aux abords du Château de Pougne.

Le conseil envisage la possibilité de mettre des animaux dans le parc pour garder l'espace propre.

Le choix des animaux est à étudier pour une complémentarité inter-espèces, ceci afin d'optimiser la gestion du des espaces verts.

Le nombre de mètres linéaires de clôture est à définir, afin d'établir un premier devis.

Point Gestion du Personnel

Afin de dégager du temps de travail pour Mme LEVAU, agent technique, pour qu'elle mène à bien ses missions sur le terrain, le maire propose au conseil de recruter une femme de ménage à compter du mois d'août.

Ce recrutement se fera conjointement avec le Nombriil du Monde.

la durée hebdomadaire consacrée à la commune sera de 8 heures.

Demande de parrainage élections présidentielles

Les demandes de M. Philippe POUTOU et M. Jean LASSALLE ont été reçues en mairie.

Le conseil souhaite étudier leurs demandes et remet donc à plus tard la décision sur ces demandes de parrainage.

Questions diverses

- Les visiteurs du Nombriil se garent devant le château, rendant de ce fait la circulation des piétons difficile et dangereuse. Le conseil propose deux solutions : la pose de poteaux ou de panneaux d'interdiction de stationnement.
- La commune est signataire d'une convention qui associe plusieurs partenaires financiers au projet du Nombriil du Monde. Cette convention courant sur les années 2021 à 2024 devait être signée par la commune, la Communauté de Communes, le département, la Région, la DRAC
Elle a déjà été signée par la commune mais le Département ne sera finalement pas signataire. La convention va être retravaillée par l'association et redéposée pour signature de M. le Maire.
- M. Rémi CHARGE informe le conseil que la première page du site internet est finalisée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est close à 22 heures 00.
Prochaine réunion à prévoir en septembre.

MOTARD Guillaume	CAQUINEAU Bernard	BRETAUD Arnaud
LUCET François	DUGUET Amandine	DUBIN Christiane
MEUNIER Pierre	CHARGÉ Rémi	MERCIER Christian
BRANDEAU Corinne		